

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Collectivité : CCAS de
SOLIGNAC

Délibération n°2023DELCCAS002
C.C.A.S DE SOLIGNAC
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance ordinaire du 16 mars 2023

Nombres de membres	
En Exercice	13
Présents	10
Votants	11

Date de convocation
07/03/2023

Date d'affichage
17/03/2023

**Objet de la
délibération**
**DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE**

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nathalie COIGNAC, la Vice-Présidente.

Présents : Mesdames COIGNAC, FOURGEAUD, GRAPTON, GUITARD, HAMRI, LAFFITTE, MOURNETAS, SEGARD.
Messieurs PORTHEAULT et MERZEAU

Absents et excusés :

- Madame BAYLE donne pouvoir à Madame COIGNAC.
- Madame BRUNEAU et Monsieur GOUJEAUD sont absents excusés.

Mme Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Le CCAS doit statuer sur la demande d'aide financière sollicitée par l'assistante sociale de secteur au bénéfice de Madame X. La vice-présidente présente de façon anonyme sa situation familiale, budgétaire et les difficultés qu'elle rencontre.

Les membres du CCAS votent à l'unanimité l'octroi d'un secours financier à hauteur de 400 €.

Madame la Vice-Présidente reprend la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- Cette somme sera versée sous forme d'un virement réglé exceptionnellement sur le compte bancaire de Madame X

Par 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 17 mars 2023
Et la publication le 17 mars 2023, le Président,

